

RAPPORT N° 96/7-45
au Conseil Municipal

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE DE FOUCHEROLLES

Par Délibération n° 96/5-35 du 28 juin 1996, vous m'avez autorisé à céder des parcelles à des entreprises sur la Zone d'Activités de Foucherolles, de Chemin Finette I et II.

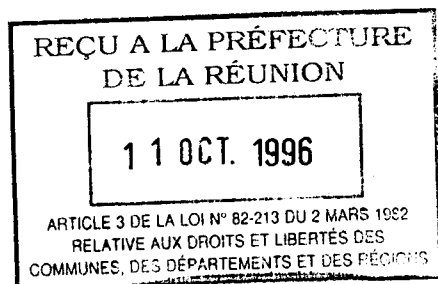
Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, deux parcelles bâties peuvent être cédées sur la Zone d'Activités de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, et notamment de Foucherolles, ont été arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (n° 5), 23 juin 1983 (n° 31/12), 8 décembre 1983 (n° 9), 25 juin 1986 (n° 7), 9 décembre 1986 (n° 10), 6 mai 1987 (n° 12), 10 décembre 1987 (n° 9 et n° 27), 21 octobre 1989 (n° 5), 1er juin 1991 (n° 91/3-14), 25 avril 1992 (n° 92/2-40), 25 février 1995 (n° 95/1-29).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte à passer avec les entreprises, sous la forme d'un bail à construction (s'agissant ici de cession de bail à construction), les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/7-45
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LA ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE DE FOUCHEROLLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/Economie Alternative et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles suivantes sur la Zone d'Activités de Foucherolles :

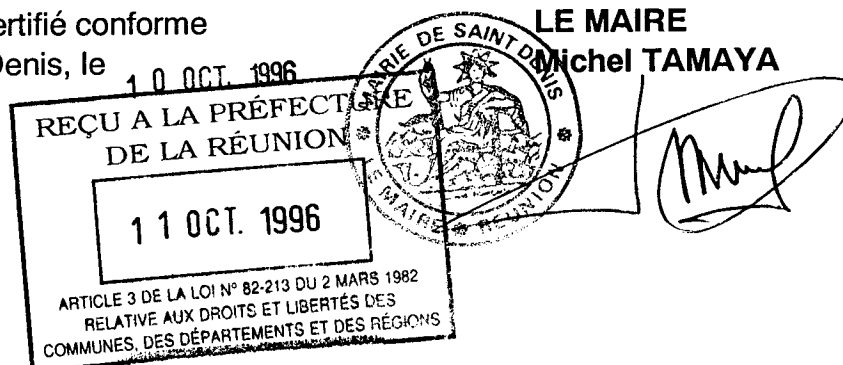
SCP C. ROSAIRE A. MORVILLE D. CHANE-KY Société Réunionnaise de Travaux (SARL SRT)	. Activité : Hôtel des ventes . Gérant : M. Edwar POLEYA
SARL SOREB	. Activité : Fabrication de charpente / Bois et menuiserie . Gérant : M. Clément DELETRE . Activité : Bâtiment

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon les conditions juridiques et financières d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996



ANNEXE DU RAPPORT N° 96/7-45

au Conseil Municipal en séance du vendredi 4 octobre 1996

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LA ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE DE FOUCHEROLLES

ZONE D'ACTIVITES	ATTRIBUTAIRES	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		REERENCES CADASTRALES	SURFACES (m²)
			créés	transférés		
FOUCHEROLLES	SCP ROSAIRE / MORVILLE / CHANE-KY (reprise de bail de Félix André)	Hôtel des ventes	4 ou 6	-	HV 76 - 77	2 076
	SARL SRT Gérant / Edwar POLEYA (reprise de bail de Luçay LEBON)	Fabrication de charpente / Bois et menuiserie	-	3	HV 150	475
	SARL SOREB Gérant / Clément DELETRE (reprise de bail de Julien LOUISE)	Bâtiment	8	10	HV 64	546
T O T A U X			12 ou 14	13		3 097

CONDITION JURIDIQUE

Bail à construction de trente ans

CONDITIONS FINANCIERES

* Versement à la signature 32,22 F/ m²/ an (majoré)

* Loyer des quinze premières années (majoré)

- Loyer des cinq premières années

- Loyer des cinq années suivantes

- Loyer des cinq dernières années

* Loyer de la dix-septième à la trentième année

1,90 F/ m²/ mois

2,20 F/ m²/ mois

2,52 F/ m²/ mois

Loyer de base de la quinzième année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

11 OCT. 1996

LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



(Handwritten signature of Michel Tamaya)